

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2018

Présents : Bernabela Aguila, Alain Barrera, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Nadyne Monfort, Marie-Antoinette Mora, Hélène Morisot, Jacky Renouvier.

Procuration : Philippe Bonnafoux à Patrick Martinez, Patricia Fermin à Bernabela Aguila, Dolorès Delgado à Arlette Jacquot.

Absents excusés : David Degara Joffrey Guiraud.

Marie-Antoinette Mora est élue secrétaire.

Le compte rendu du Conseil municipal du 31 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour du présent Conseil :

1. Projets :

- Construction d'un Espace Multi Activités à l'Aire de Loisirs - Approbation du projet et demandes de subventions
- Réhabilitation de locaux pour la création d'un Centre Culturel et Créatif - Approbation du projet et demandes de subventions

2. Finances

- Décision Modificative modification montant dotations Etat
- Indemnité de conseil au Trésorier

3. CABM

- CLECT juillet 2018 attributions
- Convention d'entretien du réseau cyclable et voie verte

4. Questions et informations diverses

M. le Maire demande au Conseil s'il y a d'autres questions à ajouter à l'ordre du jour.

Aucune question n'étant ajoutée, M. le Maire déclare que le Conseil municipal est ouvert à 19h00.

I. PROJET - Construction d'un Espace Multi Activités à l'Aire de Loisirs

M. le Maire rappelle au Conseil que la salle des Fêtes actuelle est trop petite, mal située et sans parking adapté et qu'il a été décidé de construire un Espace Multi Activités à l'Aire de Loisirs.

Compte tenu de sa trop petite capacité, de sa vétusté et de la difficulté d'accès et de stationnement de l'actuelle salle des Fêtes au centre du village, l'Espace Multi Activités accueillera les manifestations d'intérêt associatif, municipal et intercommunal et offrira également aux valrossiens la possibilité de bénéficier d'un espace adapté pour les événements familiaux. Ce site d'accueil polyvalent se verra un lieu de convivialité répondant aux demandes d'une population dont la croissance déjà soutenue va s'accélérer dans les prochaines années.

De par sa localisation, l'Espace Multi Activités permet de disposer d'accès aisés. Situé en limite de la zone urbanisée côté sud, l'accès principal est prévu directement à partir de la Route Départementale reliant Valros à Montblanc pour faciliter le flux des véhicules et éviter les nuisances sonores. Un grand parking couvert d'ombrières est envisagé.

Le bâtiment est positionné sur une surface actuellement vierge de toute construction afin de garantir une articulation cohérente entre les différents lieux d'activités existants ou à créer. Il sera en mesure de proposer des espaces adaptés pour l'ensemble des utilisateurs et ceci quelle que soit l'activité réalisée.

✓ La salle Multi Activités sera en mesure d'accueillir un public d'environ 450 personnes debout, 300 places assises en configuration spectacle, ou 250 places en configuration repas.

D'une surface intérieure en cohérence avec les besoins identifiés et intégrant une estrade et un espace régie ainsi que tous les équipements audiovisuels et informatiques adaptés, cette salle polyvalente, pourra recevoir un public de tous âges, dans le cadre des activités associatives, communales, intercommunales et privées.

✓ Les annexes, outre un hall avec vestiaire, disposent de salles plus petites qui seront mises à disposition d'associations locales, d'un office avec comptoir et réserve, d'un bar, de nombreux rangements et d'équipements nécessaires au fonctionnement.

✓ Un grand patio sur l'arrière du bâtiment donne une note méditerranéenne, et fait office de zone de plein air sécurisée selon les manifestations.

✓ Le parking situé en limite du terrain et d'une capacité importante, est en cohérence avec la capacité de la salle mais également du public fréquentant l'Aire de Loisirs. Des places PMR suffisantes et des cheminements doux facilitent l'utilisation des auxiliaires de marche ou de déplacement. Les élus tiennent particulièrement à ce que l'égalité des droits et des chances soit respectée mais aussi la participation et la

citoyenneté des personnes handicapées.

Sa conception intègre une future installation d'ombrières pouvant recevoir des panneaux photovoltaïques ainsi qu'une borne IRVE pour rechargement des véhicules électriques. Sa réalisation ne devra pas contribuer à imperméabiliser le terrain, aussi cet espace restera naturel.

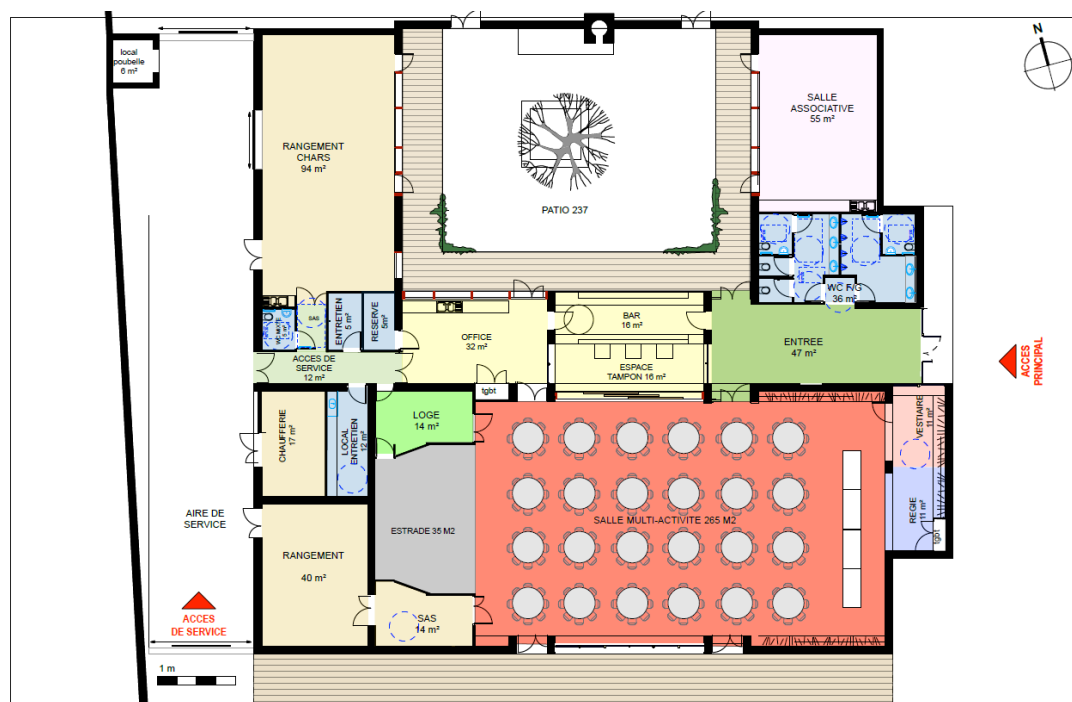
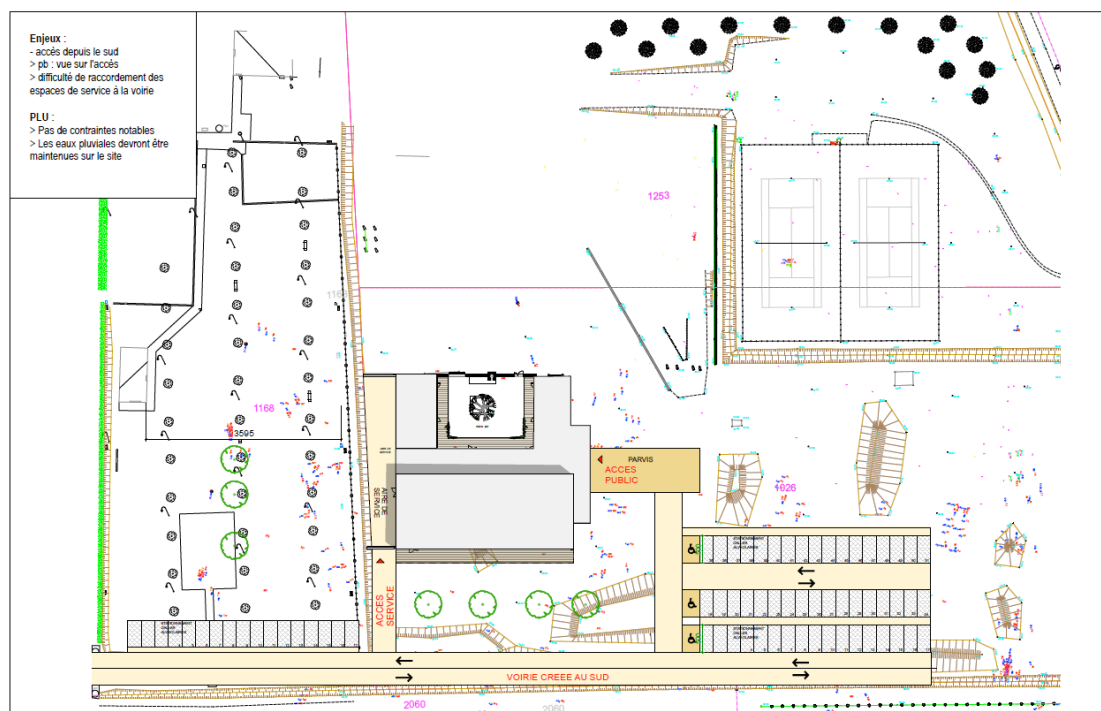
L'accès sécurisé des véhicules de sécurité (SDIS et ambulances) et le stationnement en lien avec l'office d'un véhicule de traiteur est pris en compte.

La mutualisation de toutes les activités associatives, municipales ou privées sur un seul espace permet d'adapter l'offre de service à la demande sans cesse évolutive du public, la proximité et la solidarité étant des vecteurs importants pour le lien social et intergénérationnel.

Les recettes provenant des installations photovoltaïques, ombrières et locations aux particuliers ou privés permettront un équilibre de fonctionnement et une participation active à la transition énergétique.

En conclusion, tel qu'il est pensé ce projet prend en compte la volonté municipale de créer un lieu d'accueil polyvalent important pour le développement du lien social et intergénérationnel. D'une grande capacité, tous les publics pourront l'utiliser et il permettra l'expression de la vitalité associative du village.

M. le Maire présente au Conseil le projet détaillé élaboré avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.



M. le Maire précise que le coût prévisionnel, études incluses, a été estimé à 1.524.882 € HT et que des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DETR, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, auprès de la Région Occitanie au titre du programme « équipements publics – création d'espaces associatifs et/ou mutualisés » et du Département de l'Hérault.

Des échanges entre les élus portent sur :

- l'installation des ombrières : quels apports pour la collectivité ? est-ce que cela ne va pas « entâcher » le paysage ? Hélène Morisot, conseillère, fait remarquer que les buttes et la nature sont un point fort pour les familles et qu'il serait opportun de les conserver. M. le Maire répond qu'elles peuvent être déplacées de l'autre côté du bâtiment. Il indique que le parking, outre les quelques places matérialisées sur le plan ne sera pas revêtu de bitume afin de ne pas imperméabiliser le sol et conserver de l'espace naturel. M. le Maire précise qu'une proposition doit être faite par une société qui présentera à la fois les aspects financiers et techniques ; une présentation d'intégration dans le paysage sera également proposée aux élus. Il précise que l'implantation d'ombrières permettra un parking couvert et éclairé. Ce point sera à valider ultérieurement selon les propositions qui seront présentées.

- places de parking au bord de l'esplanade : quelques places de parking sont implantées au bord de l'esplanade, ce point sera à revoir ultérieurement car ne reçoit pas l'adhésion de tous les élus.

- Taille de la salle : Arlette Jacquot, conseillère, fait part des remarques de Dolorès Delgado, conseillère ayant donné procuration, qui indique qu'il ne faut pas hésiter à dépenser un peu plus en investissement pour pouvoir faire des économies de fonctionnement. Elle rappelle qu'elle a indiqué qu'il est important de bien évaluer la grandeur de la grande salle afin de ne pas le regretter plus tard même s'il y a des frais de contrôles annuels si on l'agrandissait. M. le Maire répond que ce point a été vu et validé en réunion de travail et que le dimensionnement de la salle permettra d'accueillir plus de 450 personnes. Il précise que ce point a également été vu en réunion avec le SDIS qui a validé le nombre de public pouvant être accueilli.

- Photovoltaïque : M. le Maire précise qu'une étude est en cours pour dimensionner de manière adéquate les installations photovoltaïques du toit, celles-ci devant permettre un retour financier qui réduira d'autant les charges de fonctionnement.

- Chauffage : il est évoqué l'installation d'une chaudière à granulés plus écologique et moins consommatrice d'énergie. Ce point sera revu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et Hérault Energies.

M. le Maire propose au Conseil d'approuver le projet de construction de l'Espace Multi Activité pour le montant précité et de l'autoriser à solliciter les subventions auprès des organismes précités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver le projet de construction d'un Espace Multi Activités pour un coût estimé à 1.524.882 € HT
- d'autoriser le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de l'Etat pour la réalisation de ce projet au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 pour un montant de 250.000 €,
- d'autoriser le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour la réalisation de ce projet au titre du programme « équipements publics – création d'espaces associatifs et/ou mutualisés » pour un montant de 100.000 €,
- d'autoriser le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Département de l'Hérault pour la réalisation de ce projet pour un montant de 610.000 €,
- d'inscrire au budget 2018 et suivants les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

II. PROJET - Réhabilitation de locaux pour la création d'un Centre Culturel et Créatif

M. le Maire rappelle au Conseil qu'actuellement et a fortiori dans un avenir très proche, la commune n'est plus en mesure d'offrir les équipements publics capables de satisfaire les besoins des administrés et de la municipalité.

La commune dispose au centre du village d'un ensemble de bâtiments municipaux auxquels est adossée la bibliothèque. Actuellement, ces bâtiments sont très difficilement exploitables du fait de leur vétusté, de l'inadaptation aux normes en vigueur et de la faiblesse de stationnement.

Il n'est pas possible de laisser les lieux en l'état, les laisser se dégrader davantage en n'étant plus utilisés alors qu'ils sont au centre du village et de ne pas les réhabiliter.

Les élus ont donc pris la décision de transformer cet espace en Centre Culturel et Créatif qui pourra accueillir des expositions et conférences culturelles, des ateliers tels que théâtre, créations artistiques, peinture, audiovisuel, multimédia, des animations diverses intergénérationnelles et lecture publique pour les petits, et une salle spécifique et adaptée sera dédiée à l'expression musicale.

Ces bâtisses sont les dépendances d'un ancien domaine viticole, acquis par la municipalité en 1954. L'architecture y est typique de l'époque de construction avec grands portails, ouvertures et charpente. La maison de maître attenante est occupée dans son rez-de-chaussée par la bibliothèque municipale.

Ces locaux, dans le centre, pourraient cependant être très utilisés, une de leur spécificité est leur importance dans la conscience collective des habitants qui y sont très attachés. Ils attendent une transformation en espaces publics qualitatifs et fonctionnels, accessibles dans leur intégralité et au confort thermique optimisé. De plus, véritable problème pour la valeur du patrimoine communal, les élus sont soucieux de l'état de délabrement des lieux qui de plus, génère un coût de fonctionnement élevé en particulier au plan énergétique.

Un réaménagement des espaces comprenant diverses salles dédiées aux activités culturelles et artistiques permettra de développer du lien autour de ces thématiques et de conserver de la vie au centre du village.

Avec une rénovation de qualité intégrant la performance énergétique, l'accessibilité et la fluidité, des espaces dédiés aux arts plastiques, audiovisuels, multimédia, une salle d'expression musicale avec une acoustique étudiée ainsi qu'une grande salle pouvant accueillir des expositions et conférences culturelles et activités théâtrales, ces lieux pourront également accueillir des publics jeunes tels les rencontres du RAM intercommunal ou des ateliers de lecture publique pour les enfants. Un accueil-vestiaire et un office permettront de disposer d'équipements nécessaires aux visiteurs et l'ascenseur intérieur permettra à tous d'accéder à tous les espaces.

L'espace extérieur sera entièrement revu afin de disposer d'un parking adapté et de cheminements doux pour les personnes à mobilité réduite, et la cour principale sera ainsi rendue ouverte aux piétons.

Un site dédié à la culture et la créativité sur un seul lieu pour tous les publics, intégrant une rénovation énergétique de qualité et une mise en accessibilité totale à tous les espaces intérieurs et extérieurs.

L'accès au site ayant déjà fait l'objet d'un cheminement sécurisé, ces locaux seront un lien entre le centre du village et les extensions futures prévues par le PLU.

En conclusion, tel qu'il est pensé le projet prend en compte la volonté municipale de créer un lieu d'expression culturelle important pour le lien social dans le village dans une démarche respectueuse de chacun et de l'environnement.

Il s'agit de la réhabilitation d'un bâtiment communal dédié à la culture et la créativité sur un seul lieu pour tous les publics.

M. le Maire présente au Conseil le projet détaillé élaboré avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.



M. le Maire précise que le coût prévisionnel, études incluses, a été estimé à 1.047.298 € HT et que des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement local, auprès de la Région Occitanie au titre des programmes « rénovation énergétique des

bâtiments publics » et « mise en accessibilité des bâtiments publics », et auprès du Département de l'Hérault.

Les élus échangent sur le projet et notamment sur l'implantation des salles et espaces communs. Le projet d'intégrer une chaudière à granulés, plus écologique et économique, sera à étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et Hérault Energies.

M. le Maire propose au Conseil d'approuver le projet de construction de l'Espace Multi Activité pour le montant précité et de l'autoriser à solliciter les subventions auprès des organismes précités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **d'autoriser** le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 pour la réalisation de ce projet pour un montant de 150.000 €,
- **d'approuver** le projet de réhabilitation de locaux pour la création d'un Centre Culturel et Créatif pour un coût estimé à 1.047.298 € HT,
- **d'autoriser** le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour la réalisation de ce projet au titre du programme « rénovation énergétiques des bâtiments publics » pour un montant de 50.000 € et du programme « mise en accessibilité des bâtiments publics » pour un montant de 50.000 €,
- **d'autoriser** le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Département de l'Hérault pour la réalisation de ce projet pour un montant de 418.918 €,
- **d'inscrire** au budget 2018 et suivants les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III. FINANCES – Décision Modificative n°1

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient d'actualiser le budget primitif 2018 au regard des informations nouvelles relatives aux diverses dotations et participations, transferts de crédits entre chapitres et opérations.

M. le Maire présente les nouveaux montants du budget primitif 2018 du budget principal de la Commune détaillé dans les documents comptables joints qui se résument désormais par section comme suit :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	2.006.273,02 € - 2.085,69 € = 2.004.187,33 €	Dépenses	1.393.567,27 € - 42.000 € = 1.351.567,27 €
Recettes	2.006.273,02 € - 2.085,69 € = 2.004.187,33 €	Recettes	1.393.567,27 € - 42.000 € = 1.351.567,27 €

Soit un budget, avec reprise des résultats, équilibré à hauteur de 3.355.754,60 € en recettes et dépenses.

M. le Maire présente ci-dessous le détail des transferts de crédits par section :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131 : Rémunérations personnel non titulaire	0,00 €	12 914,31 €	0,00 €	0,00 €
D-64162 : Emplois d'avenir	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	0,00 €	37 914,31 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-722 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-73211 : Attribution de compensation	0,00 €	0,00 €	8 397,00 €	0,00 €
R-73223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	0,00 €	7 118,00 €	0,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	15 515,00 €	0,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 788,00 €
R-74127 : Dotation nationale de péréquation	0,00 €	0,00 €	23 282,00 €	0,00 €
R-7482 : Compensation pour perte de taxe additionnelle ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 923,31 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et	0,00 €	0,00 €	23 282,00 €	26 711,31 €
Total FONCTIONNEMENT	40 000,00 €	37 914,31 €	38 797,00 €	36 711,31 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €
D-2128 : Autres agencements et aménagements de	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €
R-1328 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	96 500,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	96 500,00 €
D-2111-106 : Acquisitions immobilières	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-158 : Sécurisation Chemin de Servian et autres voies	40 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-158 : Sécurisation Chemin de Servian et autres voies	0,00 €	40 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-127 : Matériel Administratif	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-162 : Véhicules	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-146 : Salle des Fêtes rénovation	52 516,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2182-155 : Balayeuse Nacelle service entente communale	0,00 €	0,00 €	96 500,00 €	0,00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	213 016,95 €	60 500,00 €	96 500,00 €	0,00 €
D-2313-146 : Salle des Fêtes rénovation	547 483,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-161 : Espace Multi Activités Aire de Loisirs	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-163 : Réhabilitation locaux Espace Culturel et Créatif	0,00 €	248 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	547 483,05 €	648 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	760 500,00 €	718 500,00 €	141 500,00 €	99 500,00 €
Total Général		-44 085,69 €		-44 085,69 €

Vanessa Saignes, responsable des finances, précise que les transferts de crédits permettent l'actualisation du budget 2018 au regard des informations parvenues en mairie notamment concernant les dotations, la régularisation d'écritures financières, l'augmentation de crédits pour la rémunération du personnel et la mise à jour des crédits sur les opérations d'équipements concernant les projets en cours.

M. le Maire précise qu'à la délibération sont annexés l'ensemble des documents récapitulant la présente Décision Modificative et demande au Conseil de délibérer et approuver les transferts de crédits précités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **d'approuver** la Décision Modificative n°1 du BP 2018 telle qu'elle est présentée ci-dessus.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV. FINANCES – Indemnité aux Trésoriers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux et que le Conseil est appelé à statuer sur son octroi. Cette indemnité prend pour base la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement effectués au titre des trois derniers exercices clos.

M. le Maire informe le Conseil qu'en 2018 deux trésoriers se sont succédés à la Trésorerie Béziers Municipale et qu'il convient donc de leur répartir les indemnités.

Le Maire propose de demander le concours du Trésorier, Monsieur Bertrand FAURE, pour assurer des prestations de conseil et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Monsieur FAURE ayant été muté au 1^{er} mars 2018 dans une autre région, Monsieur le Maire propose de proratiser ladite indemnité pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2018 soit 2/12^{ème} du montant calculé.

Le Maire propose de demander le concours du Trésorier, M. Joël HINGRAY, pour assurer des prestations de conseil et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Monsieur HINGRAY ayant intégré son poste au 1^{er} mars 2018, Monsieur le Maire propose de proratiser ladite indemnité pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2018 soit 10/12^{ème} du montant calculé.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer et le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de solliciter le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2018 et que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Bertrand FAURE pour 2/12^{ème} de son montant annuel, compte tenu de la fin de ses fonctions au 28 février 2018.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an à partir du 1^{er} mars 2018 et que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Joël HINGRAY,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V.CABM – CLECT Juillet 2018

M. le Maire rappelle au Conseil que la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges (C.L.E.T.C) de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée détermine et actualise le montant des attributions compensatoires.

Par délibération n°161 en date du 12 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé le rapport de la CLETC du 05 juillet 2018 relatif à la validation du des attributions de compensation 2018 et notamment pour intégrer les impacts liés à

- la régularisation de l'extension de la Mission Locale d'Insertion aux 4 nouvelles communes
- aux mutualisations de la médecine préventive / système d'information géographique / instruction des autorisations d'urbanisme / système d'information
- au transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018.

Le détail par commune est retracé dans le tableau suivant :

COMMUNES	AC 2017 (hors SI Mutualisation et hors médecine préventive)	Evaluation coût MLI Régularisation	Evaluation Médecine préventive	Evaluation extension périmètre Mutualisation SIG	Evaluation extension périmètre Mutualisation IAU	Evaluation Mutualisation du SI	Evaluation coût net GEMAPI	AC 2018 après évaluations CLETC du 5 juillet 2018	Dont AC Investissement GEMAPI	Dont AC provisionnaires 2018 Budget annexe collecte et traitement des déchets ménagers assimilés
ALIGNAN-DU-VENT	49 716,49	2 362,26		-90,38		20 095,33		27 349,28		
BASSAN	50 269,67		1 012,11	-60,21	-237,12	23 994,79	1 532,59	24 027,51	840,91	
BÉZIER	20 794 081,46		78 289,84				109 133,22	20 606 658,40	13 464,37	3 883 610,00
BOUIAN-SUR-LIBRON	444 303,33		2 366,55	-135,12	-487,87	48 249,17	6 368,72	387 941,88	3 507,07	
CERS	95 899,00		1 637,24	-118,85		70 134,93		24 245,68		
CORNEILHAN	26 521,67		1 399,10	-124,99	-385,09	23 900,61		1 732,04		
COULOBRES	12 849,24	555,33	238,14	-39,83	-114,88		336,25	11 874,23		
ESPONDEILHAN	14 564,00		922,81	-58,12	-190,69			13 890,00		
LIEURAN-LES-BÉZIER	36 976,00		922,81	-114,39	-345,44	19 616,77	7 628,15	9 268,10	4 194,63	
LIGNAN SUR ORB	267 003,33		2 560,05	-167,21		38 422,06	2 547,90	223 640,53		
MONTBLANC	220 608,69	3 946,13	2 798,20	2 428,05	5 772,30	105 026,06	10 709,44	89 928,51	4 239,15	
SAUVIAN	413 597,84		4 926,60	-90,24	-459,47	71 278,27	8 636,13	329 306,55		45 422,00
SÉRIGNAN	1 365 787,25		9 228,08	-554,94	-1 683,09	142 712,60	22 207,20	1 193 877,40		181 857,00
SERVIAN	395 755,00		5 268,94	-212,00	-728,08	68 700,30	3 779,12	318 946,73		
VALRAS-PLAGE	427 751,16		8 989,93	-306,38		81 064,31	20 973,47	317 029,83		-62 288,00
VALROS	73 114,96	2 182,60	1 934,92	-103,75	-326,62	22 488,12		46 939,69		
VILLENEUVE-LES-BÉZIER	2 219 025,22		7 784,33	-251,60	-813,94	95 596,36	7 402,40	2 109 307,67		
TOTAL	26 907 824,31	9 046,32	130 279,65			831 279,69	201 254,59	25 735 964,03	26 246,13	4 048 601,00

M. le Maire rappelle au le Conseil qu'il convient à la Commune de valider cette nouvelle répartition et lui demande de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver les montants des attributions de compensation provisoires 2018 à verser aux communes,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VI. CABM – Convention d'entretien des réseaux cyclables et voies vertes communautaires

M. le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de ses compétences Aménagement de l'Espace communautaire, Transport, Voirie d'intérêt communautaire et Tourisme, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée réalise des itinéraires « modes doux » dits cyclables ou voies vertes sur l'ensemble de son territoire.

Les coûts d'investissement de ces aménagements ainsi que les opérations d'entretien sont pris en charge par la CABM, maître d'ouvrage, et depuis 2015 les communes membres ont décidé de prendre en charge une partie des opérations d'entretien, notamment des abords immédiats de ces aménagements.

Les prestations prises en charge par les communes :

- Nettoyage mécanique ou manuel d'enlèvement des détritux divers
- Travaux de fauchage, de débroussaillage mécanique ou manuel des abords
- Travaux d'élagage de branches ou d'abattage d'arbres en surplomb des aménagements
- Nettoyage, curage et entretien mécanique ou manuel des fossés latéraux

Toutes les autres prestations relatives à l'entretien des aménagements cyclables ou voies vertes restent à la charge de la CABM.

Il convient donc d'établir une convention entre la CABM et la Commune pour l'entretien des abords de ces réseaux situés sur Valros.

M. le Maire présente la carte indiquant le tracé des « voies communautaires » et précise que des aménagements qu'une pré-étude a défini dont une passerelle, l'aménagement de talus ou encore une aire de repos au niveau de l'usine à eau.

ENTRETIEN DES AXES CYCLABLES

- Carte Générale -
Valros



Légende

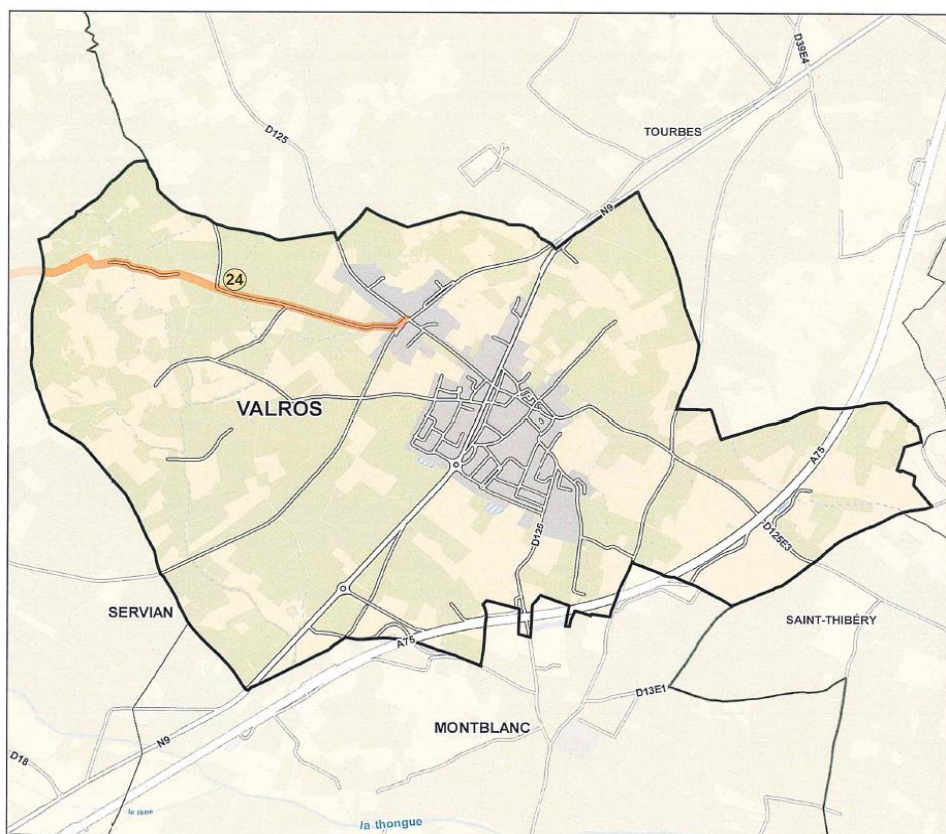
— Limite communale
Voies d'Intérêt Communautaire

— Existantes et/ou à aménager
— À créer

XX Numéro VIC

0 320 640 m

Sources: Béziers Méditerranée, BDTOPO® ©IGN
Réalisation: Béziers Méditerranée 3710 - 03/09/2018



M. le Maire propose au Conseil d'approuver la convention et de l'autoriser à la signer, et lui demande de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver la convention type de répartition des prestations d'entretien jointe en annexe,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• Information sur les décisions prises par le Maire

M. le Maire informe le Conseil qu'il a pris la décision d'ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre du recours en contention déposé par M. Blanc Jean-François auprès du Tribunal Administratif contre le PLU, Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il a été approuvé.

• Dépenses diverses et marchés publics engagés

M. le Maire informe les élus des marchés et conventions qu'il a signées :

- Maitrise d'œuvre pour la construction de l'Espace Multi Activité – groupement Ecostudio-Vial-ALD-Auditorihome pour 97.500 € HT
- Etudes de sol pour l'Espace Multi Activité – EGSA BTP pour 3975 € HT
- Etude acoustique pour l'Espace Multi Activité – SIGMA Acoustique pour 1.800 € HT
- Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de locaux en Centre Culturel et Créatif – groupement Ecostudio-Vial-ALD-Auditorihome pour 59.902,50 € HT
- Géomètre pour le Centre Culturel et Créatif – CEAU pour 2.490 € HT
- Marché pour la sécurisation du Chemin de Servian et croisement de la Route Nationale - SLTPE pour 26.736,50 € HT.

• Dépenses d'investissement depuis le dernier Conseil municipal

M. le Maire présente le tableau récapitulatif des dépenses d'investissements.

• INFORMATIONS sur les dossiers en cours ou à venir :

- M. le Maire informe le Conseil que la Préfecture a effectué une demande de compléments d'informations dans le cadre de son contrôle de légalité sur le dossier du Plan Local d'Urbanisme.

- Arlette Jacquot fait un point sur la reconstruction des bassins, impasse des bassins : les travaux devraient être finalisés à la fin de l'année et la voirie sera reprise. L'enfouissement des réseaux électriques, de télécom et de l'éclairage public sont réalisés en même temps. Des travaux ultérieurs seront réalisés sur les réseaux de l'eau et de l'assainissement et à cette occasion l'enrobé sera complètement refait. Elle indique que la dalle du toit va être coulée et que des essais vont être effectués pour l'étanchéité des parois. Ensuite et selon un protocole bien précis les bassins seront remplis et remis en service.

Arlette Jacquot indique que les travaux de la station de pompage et du nouveau forage sont terminés et que les bassins de la Tour ont été nettoyés.

- M. le Maire informe le Conseil que l'appartement situé au-dessus de la crèche et anciennement bureaux de la Communauté de Communes a été entièrement rénové. Après appel à candidature la location a été attribuée à Sandra Texier.

- Patrick Martinez, Adjoint, informe le Conseil que la journée JEU SKATE et MATCH 2018 s'est déroulée dans une très belle ambiance et a connu pour la deuxième année consécutive un réel succès. Le soleil était de la fête et le public nombreux a apprécié toutes les activités présentées et auxquelles il a pu participer avec grand plaisir.

- Patrick Martinez indique que la FNACA a organisé son assemblée générale à Valros et que près de 170 personnes étaient présentes et 40 porte-drapeaux ont déambulé dans les rues de Valros.

- M. le Maire informe le Conseil qu'Alice Tur, Directrice Générale des Services a effectué une demande de travail à temps partiel à compter du 1^{er} janvier 2019 pour raisons personnelles. De ce fait et afin de compléter le temps partiel de Mme Tur il a été procédé à un appel à candidature pour le recrutement d'un agent administratif en contrat aidé pour 22h/semaine. Après sélection des candidats, Séverine Hessmann a été retenue et intégrera les services municipaux le 15 octobre.

• CABM – informations et décisions :

- Attribution d'une participation de 3.500 € pour la journée Jeu Skate et Match – Projets de Cohésion Sociale
- Attribution du nouveau marché pour les transports à Vectalia France
- Approbation des rapports qualité eau, assainissement et SPANC

• Facturation EAU ASSAINISSEMENT 2018

M. le Maire rappelle au Conseil que les administrés ont reçu la première facturation émise par le nouveau concessionnaire des services Eau & Assainissement, SUEZ – Eaux de Béziers Méditerranée.

Il présente un tableau récapitulatif de l'évolution des tarifs depuis le transfert de la compétence obligatoire à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. La simulation est basée sur une consommation de 120 m² :

GESTION DE L'EAU - VALROS - EVOLUTION DES TARIFS																
SUEZ EAUX BEZIERS MEDITERRANEE 2018							CABM 2017					VALROS 2016				
Simulation pour 120 m3 facturés :							120					120				
Valros							CABM					Valros				
2017							2017					2016				
Tva							TTC									
Eau	Frais fixes	30,1600	5,5%	1,659	31,82	1,000	31,819	23,500	5,5%	1,293	24,79	24,793	23,500	23,500		
Eau	Consommation 0 à 100 SUEZ	0,3084	5,5%	0,017	0,33	100,000	32,536	1,105	5,5%	0,061	1,17	139,893	1,105	132,600		
Eau	Consommation > 100 SUEZ	0,6099	5,5%	0,034	0,64	20,000	12,869									
Eau	Consommation part CABM	0,5084	5,5%	0,028	0,54	120,000	64,363									
Eau	Redevance ressource							0,068	5,5%	0,004	0,07	8,648				
Eau	Redevance pollution domestique	0,2900	5,5%	0,016	0,31	120,000	36,714	0,290	5,5%	0,016	0,31	36,714	0,290	34,800		
ASS	Frais fixes	30,1000	10%	3,010	33,11	1,000	33,110	15,500	10%	1,550	17,05	17,050	15,500	15,500		
ASS	Consommation 0 à 100 SUEZ	0,5467	10%	0,055	0,60	100,000	60,137	0,480	10%	0,048	0,53	63,360	0,480	57,600		
ASS	Consommation > 100 SUEZ	0,9259	10%	0,093	1,02	20,000	20,370									
ASS	Consommation CABM	0,4649	10%	0,046	0,51	120,000	61,367									
ASS	Redevance modernisation réseaux	0,1550	10%	0,016	0,17	120,000	20,460	0,160	10%	0,016	0,18	21,120	0,160	19,200		
ASS	SIVU		10%	-	-	-	-	0,700	10%	0,070	0,77	92,400	0,700	84,000		
Coût total facture pour 120 m3							373,745	2,596					2,360			
Coût total du M3 (pour 120 m3)							3,115	3,366					3,060			
Coût 2018 =							373,74	Coût 2017 =					403,98	Coût 2016 =		367,20
Ecart 2018 / 2017 :							-30,23	Ecart CABM/ VALROS :					36,78			

Changement de compteurs en cours sur le village pour la mise en œuvre de la télérelève.

• INFORMATIONS sur les dates des prochaines réunions & manifestations ou cérémonies

Patrick Martinez présente l'agenda des prochaines réunions et manifestations.

Il rappelle notamment la cérémonie du 100^{ème} anniversaire de la fin de la guerre de 14-18 le 11 novembre prochain, et la réunion annuelle du planning des manifestations des associations le 7 décembre en mairie.

Toutes les questions ayant été débattues, le Maire remercie les membres du Conseil et clôt la séance à 20h20.

COMMUNE DE VALROS
CONSEIL MUNICIPAL du 02 octobre 2018

Liste des délibérations

- 201800026 - Espace Multi Activités demande de subvention REGION
- 201800027 - Espace Multi Activités demande de subvention ETAT DETR
- 201800028 - Espace Multi Activités demande de subvention DEPARTEMENT
- 201800029 - Centre Culturel et Créatif demande de subvention REGION
- 201800030 - Centre Culturel et Créatif demande de subvention DEPARTEMENT
- 201800031 - Centre Culturel et Créatif demande de subvention ETAT DSIL
- 201800032 - Finances Budget Décision Modificative n°1
- 201800033 - Finances Indemnités Trésorier à M. FAURE
- 201800034 - Finances Indemnités Trésorier à M.HINGRAY
- 201800035 - CABM rapport CLECT Juillet 2018
- 201800036 - CABM Convention d'entretien du réseau cyclable et de la voie verte

- - - - -

Signature des conseillers municipaux présents

Bernabela AGUILA

Arlette JACQUOT

Alain BARRERA

Michel LOUP

Philippe BONNAFOUX
procuration à Patrick MARTINEZ

Patrick MARTINEZ

~~David DEGARA~~

Nadyne MONFORT

Dolorès DELGADO
procuration à Nadyne MONFORT

Marie-Antoinette MORA

Patricia FERMIN
procuration à Bernabela AGUILA

Hélène MORISOT

~~Jeffrey GUIRAUD~~

Jacky RENOUVIER